

## Compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2018



Présents : F Gilbert, P Hippert, MJ Lamy, Cédric Vosgien, C Pierson

Absents excusés : E Spindler, C Vuillaume, S Théveniaut (donne procuration à C Pierson)

### **Bois : Affouages 2018-2019 :**

Les affouages sur parcelle 10 amélioration (estimation 500 stères) , parcelle 13 cloisonnements (estimation 88 stères), parcelle 14 produits accidentels (estimation 8 stères), parcelle 15 cloisonnements (estimation 120 stères) et produits accidentels (estimation 3 stères). Total de 728 stères environ. Les parcelles 13 et 15 sont les reports de 2017.

**Date d'inscription en mairie pour les affouages : du 19 novembre au 1er décembre 2018 ; les demandeurs doivent venir en personne.**

**Le tirage des parts se fera en mairie le vendredi 18 janvier 2019 à 19h00.** A cette occasion, les pétitionnaires signeront leur contrat d'affouage et le règlement s'y afférant.

### **Bois : Programme de coupes 2019-2020 :**

L'ONF propose des marquages sur parcelles 4 sur 3.58ha, 5 sur 1.96ha, et 13 sur 3.85ha pour ventes en bloc de bois façonnés et affouages (houppiers, taillis, petites grumes et qualité chauffage). Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander un report à l'ONF d'une année.

### **Assurances du personnel : contrat de groupe CNP et MNT.**

Les contrats d'assurance du personnel arrivant à échéance fin 2018, le Centre de Gestion 54 a renégocié les contrats pour 2019 et les 4 années suivantes avec un résultat apportant des taux en baisse et une amélioration des prestations. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler les contrats.

### **Centre de Gestion 54 de la fonction publique territoriale et SPL GESTION LOCALE :**

Afin de pouvoir continuer à proposer des services non obligatoires dans les mêmes conditions qu'actuellement sans payer une cotisation obligatoire fixée sur le montant des rémunérations du personnel (0.40%), le CDG54 créé une société d'économie mixte locale ; le conseil municipal décide à l'unanimité d'y adhérer et souscrit au capital pour une action de 100 euros. Ce qui permettra ensuite d'utiliser si nécessaire les services proposés et ne payer que ce qui est utilisé.

### **Assurance Groupama - remboursement des frais de justice**

La commune a reçu un chèque de 2 792.70 € de remboursement au titre de l'affaire plaidée par l'avocat en 2017 ; le conseil municipal décide à l'unanimité son encaissement.

**Adhésion Fondation du patrimoine :** Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de 2018 pour un montant de 55 euros.

### **CC2T : Approbation des évaluations des charges transférées proposées par la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CC2T a remis à jour les valeurs des évaluations suite à reprise des compétences par les communes de l'ex CC2H (celles qui n'existent plus suite à fusion). Pour la commune de Manoncourt, pas de changement sur la somme à percevoir : 67 euros par an.

### **Tarif de l'eau 2019 (pour la facturation 2020) :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de laisser le tarif de l'eau à 1.60 € le mètre cube (sans abonnement de compteur).

### **Refacturation des compteurs d'eau du lotissement du Closé aux pétitionnaires :**

L'entreprise Suez a posé sur chaque parcelle un compteur d'eau ; le coût de la pose de chaque compteur est refacturé à chaque propriétaire (139.86 €)

**Horaires d'ouverture de la Mairie :**

**A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, nouveaux horaires d'ouverture au public :**

**lundi de 14h00 à 18h00 et vendredi de 14h00 à 18h30.**

**Fête patronale :**

Comme chaque année, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le compteur d'électricité pour la venue des forains le week-end du 3-4 novembre 2018.

**TRAVAUX :**

Cimetière : les travaux d'élargissement de la porte du cimetière et de clôture sur le côté gauche de l'église, création d'un emplacement pour columbarium, ainsi que l'aménagement du sol derrière l'église ont été réalisés. L'entreprise de métallerie-ferronnerie Payot a été retenue pour la confection d'une nouvelle porte de cimetière et la réutilisation de l'ancienne porte avec élargissement pour fermer sur le côté de l'église en bout du nouveau mur. L'entreprise funéraire Robert doit venir prochainement créer l'ossuaire et caveau provisoire ainsi que déplacer les trois urnes funéraires.

Salle communale :

Les travaux de mise en accessibilité de l'entrée de la salle ont été réalisés.

**Commémoration :**

Une étude est en cours pour le financement d'une plaque commémorative qui pourrait être posée sur la façade de la mairie (coté place de l'église) ; le coût est de 3 005.00 euros TTC.

La cérémonie intercommunale du 11 novembre pour 2018 a lieu à Minorville à 11h30. La commune de Manoncourt participera à l'opération de mémoire de l'Armistice par la sonnerie des cloches à la volée le 11 novembre à 11h00 pendant 11 minutes, comme de nombreux villages lorrains.

**Point d'étape sur le PLUi-H :**

Une réunion d'information sera organisée prochainement sur le secteur (date et lieu inconnus à ce jour) ; un affichage sera fait en mairie dès la connaissance de la date et du lieu.

**Dégâts suite à sécheresse – recensement des dommages éventuellement subis par les habitants de Manoncourt :**

Quelques personnes ont signalées des désordres sur leurs constructions survenus depuis cet été qui pourraient être dus à la sécheresse.

Afin de demander le classement de notre village en état de catastrophe naturelle auprès de l'Etat, la demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle doit être déposée en préfecture, accompagnée de l'ensemble des demandes des administrés souhaitant pouvoir bénéficier d'une indemnisation si cet état est effectivement reconnu (état très difficile à obtenir).

Pour toute personne pensant être victime de dégâts liés à une sécheresse, venir déposer en mairie un courrier qui mentionne :

- les dégâts constatés
- la date de constatation de ces dégâts
- la cause présumée et la date du sinistre
- les photos éventuelles

Ce même courrier aura été adressé en même temps à votre assureur.

La commune doit déposer la demande auprès des services de l'Etat avant la fin de l'année 2018. Le nombre de dossiers de particuliers peut jouer en notre faveur, ainsi que la qualité du descriptif.

